



Membres du Conseil municipal,
Mesdames,
Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente un portrait des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, tel que vérifié par la firme LLG CPA Inc.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnements de 399 247\$. Cet excédent correspond à des projets non réalisés et une partie de ce montant a été utilisé afin de balancer le budget de 2021.

ÉTAT FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

Voici les grandes lignes des états financiers certifiés conformes par les vérificateurs externes

Revenus :	3 003 816\$
Charges :	(3 356 272\$)
Conciliation à des fins fiscales :	751 703\$
Excédent de fonctionnement :	399 247\$

Les immobilisations au montant de 1 220 700 \$ ont été réalisées dans les postes mentionnés ci-dessous :

Administration	11 333\$
Sécurité publique	48 768\$
Transport	719 135\$
Hygiène du milieu	35 643\$
Loisirs et culture	405 821\$

DIVERSE RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2020

- Travaux de réfection du Rang 3
- Achat d'un garage municipal
- Construction de la patinoire et surface de Dek Hockey
- Réfection d'une partie du stationnement du Centre communautaire
- Achat de pince de désincarcération
- Achat véhicule utilitaire incendie
- Puits à l'hôtel de ville

LES SUBVENTIONS ET QUOTES-PARTS DE L'ANNÉE 2020

Min. des Transport du Québec – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier _____	145 089\$
Gouvernement du Québec – Redevances matières résiduelles _____	15 226\$
Gouvernement du Québec – Aide financières dans le contexte de la pandémie _____	139 324\$
Gouvernement du Québec – Aide financière dotation spéciale de fonctionnement TVQ _____	18 791\$
Subvention emploi d'été étudiants _____	2 947\$

LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2020

Quote-part Sûreté du Québec _____	223 907\$
Quote-part MRC Jardins-de-Napierville _____	97 259\$

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la Municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

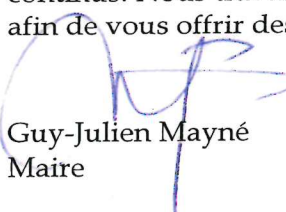
Ainsi, pour l'année 2020, la rémunération annuelle et l'allocation de dépenses pour les membres du conseil se détaillaient comme suit :

MUNICIPALITÉ	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSE
Maire	14 000.00\$	7000.00\$
Conseiller	4 667.00\$	2 333.50\$
MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSE
Maire	2943.00\$	1467.00\$

Le règlement no.2019-461 concernant le traitement des élus est disponible sur le site internet de la Municipalité au www.ste-clotilde.ca sous l'onglet Service municipaux / Règlements et politique.

CONCLUSION

La santé financière de la Municipalité de Sainte-Clotilde se porte bien grâce à des efforts d'amélioration continus. Nous travaillons tous très fort, les employés, les membres du conseil municipal et moi-même, afin de vous offrir des services de qualité dans le respect de notre cadre financier.


Guy-Julien Mayné
Maire